



Retrait du permis de conduire 4 mois

Par **JPALMER**, le **10/05/2011** à **19:02**

Bonjour,

J'ai été condamné à 4 mois de suspension du permis de conduire. Je dois partir en déplacement en Chine. Puis-je réclamer la restitution du permis ?

A moins qu'en Chine on puisse conduire sans permis. Cette condamnation s'applique que pour la France ou pour tous pays ?

Par **Tisuisse**, le **11/05/2011** à **11:51**

Bonjour,

Votre permis de conduire français est accepté tous pays mais si ce permis français est frappé d'une invalidation, d'une suspension ou d'une annulation en France, il ne sera pas valable y compris pour les pays où vous devez aller. Ce n'est qu'à l'issue des 4 mois de suspension, et sous réserve de faire les démarches administratives indispensables en France (visite médicale obligatoire.. et uniquement en France) que vous pourrez récupérer votre permis français et vous en servir en Chine.